

Contactez-nous

Facilitateur sur la Communauté de communes
Haut Val de Sèvre :

Laure SERVANT

06.10.18.72.87

laure.servant@cbeduniortais.fr

Plus d'informations sur notre site internet :

<https://cben-hvs.fr/accueil/clauses-sociales-dinsertion/>



Clauses sociales d'insertion en Haut Val de Sèvre

Favoriser l'emploi sur le territoire par
l'achat socialement responsable



Cofinancé par
l'Union européenne



La clause sociale d'insertion

Description et objectifs

La clause sociale d'insertion est un dispositif légal qui permet aux acheteurs publics et aux entreprises de favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées dans le cadre d'une politique d'achat responsable.

Bénéfices

La clause sociale :

- renforce une politique d'achat responsable
- favorise directement l'accès à l'emploi en permettant de rapprocher localement offre et demande dans un secteur d'activité donné, notamment dans les secteurs en tension
- favorise la construction de parcours d'insertion en permettant aux personnes embauchées d'acquérir une expérience professionnelle
- valorise l'implication sociale des acteurs économiques.

Le facilitateur

C'est votre interlocuteur privilégié sur le territoire. Il assure l'interface entre les différents acteurs impliqués dans la clause : les acheteurs, les entreprises, les bénéficiaires et les partenaires du champ de l'insertion, de l'emploi et de la formation.

Il intervient à chacune des phases de la démarche :



01 Evaluation préalable et intégration de la clause sociale d'insertion

L'acheteur définit les principaux éléments du marché.

Le facilitateur propose ou non l'intégration d'une clause. Il calcule les heures et informe sur les clauses à intégrer dans les documents du marché.

Avant la publication, l'acheteur communique au facilitateur les pièces du marché pour relecture.

02 Suivi conjoint de l'exécution de la clause sociale d'insertion

L'acheteur informe le facilitateur des entreprises attributaires du marché et lui transmet les actes d'engagement.

Le facilitateur est invité à participer à la 1ère réunion de chantier et reçoit tous les comptes-rendus des réunions.

Il fait le lien avec les entreprises et les accompagne pour la réalisation des heures d'insertion.

Il fait un bilan régulier de l'avancement de l'exécution de la clause.

03 Bilan conjoint de l'exécution de la clause sociale d'insertion

Le facilitateur communique le bilan final de l'exécution de la clause.

Les différents types de marchés pouvant intégrer des clauses

Les marchés de travaux

Construction, voirie, travaux d'assainissement...

Les marchés de services

Nettoyage de locaux, entretien d'espaces verts...

Les marchés de fournitures

Consommables, denrées, dynamiques de circuits courts

